



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAMOTTE-WARFUSÉE**
Séance du lundi 8 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 15, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEHURTEVENT, Le Maire.

Présents :

Mmes Stéphanie MONTAIGNE et Michèle ROUGEGREZ
MM. Sylvain CARLU, Frédéric DEHURTEVENT, Hubert DAMIS, Jacques DEBLOCK, Arnaud DESTALMINIL, Nicolas KALACSAN, Thomas LOISEAUX, Renaud SOREL et Pierre VALEX

Absents excusés : Cyrille CAFFIN, Dany DEBLOCK et Éric LEFÈVRE

Secrétaire de séance : M. Thomas LOISEAUX

Après lecture du dernier procès-verbal du Conseil municipal en date du 22 mai, celui-ci est adopté à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, les élus acceptent d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Finances – Locaux commerciaux : réévaluation des loyers,
- Finances – Subvention association VAL.

Finances – Aménagement de l'étage de l'école relance marché : rapport d'analyse des offres

Suite à la relance du marché concernant le projet précité, Monsieur DEHURTEVENT expose que les offres ont été ouvertes en commission le vendredi 5 juin dernier.

Mme RIACHI, architecte en charge du projet, rappelle le contexte. La relance concerne 6 lots. Elle donne lecture du rapport d'analyse des offres.

A la lecture de l'analyse des offres le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- Une notification des offres sur les lots 3, 6, 8 et 9,
- Une négociation sur les lots 1 et 2

Finances – Travaux effacement de réseaux

Monsieur DEHURTEVENT rappelle que le Conseil avait déjà évoqué ce point lors du Conseil en mars dernier.

Après échanges avec les différentes entités en charge des réseaux, le Maire présente au Conseil les devis concernant des travaux d'effacement des réseaux électriques établis par la FDE Somme sur les axes suivants :

- Section 1 rue du 8 mai 1945 et rue de Saily Laurette
- Section 2 rue de Corbie (partie haute – vers Fouilloy)

Il rappelle également à l'assemblée la possibilité d'obtenir un fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Somme au titre de l'exercice 2024, pour ce type de projet. Malheureusement l'enveloppe pour cette année est consommée. Ainsi, il convient de prévoir la demande sur 2025. Nous avons sollicité l'intercommunalité sur la possibilité d'un commencement anticipé des travaux.

Suivant l'état dressé par la Communauté de Communes et présenté lors du dernier Conseil communautaire, la Commune peut prétendre à un taux de participation à hauteur de 30 % du reste à charge de la Commune. Monsieur DEHURTEVENT précise qu'il convient de poursuivre les travaux. En effet, au regard des évolutions de la Commune, le taux de subvention pour notre village va évoluer et pourrait passer de 30 à 25 % sur ce type de travaux.

Les devis pour les deux sections présentées ci-dessus s'élèvent à la somme totale HT de 288 700 € dont 176 907 € à la charge de la Commune.

M. DEHURTEVENT propose le plan de financement suivant :

| | |
|--|--------------|
| – Montant total HT des travaux : | 288 700.00 € |
| Dont : section 1 | 138 100.00 € |
| Section 2 | 150 600.00 € |
| Part FDE : | 117 570.00 € |
| – Reste à charge pour la Commune : | 176 907.00 € |

Monsieur le Maire propose d'attendre la confirmation des prix de la FDE Somme. Nous pourrions déposer un dossier de subvention d'ici la fin de l'année pour 2025 et demander un commencement anticipé des travaux sur 2024.

Administration – avis mise à jour des statuts de la C CVS (version 2 - suite à des modifications rédactionnelles demandées par la préfecture)

La Préfecture de la Somme a attiré l'attention de la Communauté de Communes sur la nécessité de mettre à jour ses statuts conformément aux évolutions de la législation.

Lors du Conseil du 26 mars 2024 l'assemblée délibérante a validé la présentation de la mise à jour des statuts. Cette délibération a nécessité d'être complétée à nouveau afin d'apporter quelques modifications rédactionnelles notamment s'agissant de la dénomination des SISCO du territoire et des ajustements divers. Cela fait suite à une demande des services de la Préfecture.

Ainsi, il convient de prendre une nouvelle délibération pour avis concernant cette mise à jour détaillés en annexe et votées le 30 mai 2024 en Conseil Communautaire.

Pour mémoire, les Communes ont 3 mois pour délibérer et émettre un avis sur la mise à jour de ces statuts à compter de la notification qui leur sera faite.

Le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable.

Finances – Locaux commerciaux : réévaluation des loyers

Suite à une interpellation du SGC d'Albert et comme pour l'exercice 2023, il convient de prendre une délibération concernant la revalorisation des baux commerciaux. Le loyer peut être révisé à l'initiative du bailleur une fois par an, à la date indiquée sur le bail ou à la date anniversaire du contrat si une clause du bail le prévoit.

La revalorisation concerne cette année le local de l'ADMR. Pour mémoire, le SGC préconise de délibérer chaque année sur ce point. Le Conseil s'accorde à dire que l'ADMR est une association locale essentielle. L'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne. Ce réseau propose de nombreux services répartis pôles : Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux seniors, Entretien de la maison.

Mme ROUGEGREZ, Présidente de l'ADMR du secteur de Corbie - Bay-sur-Somme fait part des difficultés de cette association.

Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Abstention de Mme ROUGEGREZ

- Décide de ne pas appliquer de revalorisation du loyer pour le bâtiment mis à disposition auprès de l'ADMR sur l'exercice 2024,
- D'appliquer une revalorisation des loyers pour les 4 locaux commerciaux chaque année.

Finances – Subvention association VAL

L'association VAL gère la médiathèque communale depuis plusieurs années. Elle s'occupe également avec M. VALEX des échanges avec les écoles et plus particulièrement de l'espace numérique en liaison avec l'académie.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à cette association locale et cela afin d'assurer les frais liés aux charges de l'espace numérique de l'école (vidéoprojecteur, ordinateur, etc...).

L'aide proposé est de 1 500 €

Le Conseil valide à l'unanimité.

Questions diverses

✚ **Réunion publique – rentrée 2024 2025** : Monsieur DEHURTEVENT fait un retour sur l'échange avec les parents. Il rappelle que l'ensemble des entités étaient présentes. Il renouvelle ses remerciements auprès de l'ensemble des interlocuteurs présent. Un compte rendu sera donné aux familles dans les jours à venir.

✚ **Apprenti espace vert** : la Commune est régulièrement sollicitée par des étudiants sur la recherche de maître d'apprentissage dans les secteurs des espaces verts et petite enfance. Monsieur DEHURTEVENT expose que ce type de contrat nécessite en amont, des démarches administratives conséquentes. Après renseignement, pour cette année, nous sommes hors délai.

Afin d'assurer la continuité des services et notamment d'anticiper le potentiel départ d'agent en retraite, il faudra ouvrir la réflexion sur toutes les opportunités. Monsieur Le Maire précise que le recrutement d'un apprenti fait l'objet d'aides conséquentes des services de l'Etat sur les charges salariales mais aussi sur les frais de formation.

En accueillant un apprenti dans notre collectivité, nous participons à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes mais aussi, nous permettons la gestion des emplois et des compétences de notre Commune (anticipation des départs en retraite, valorisation des maîtres d'apprentissage, transmission des savoirs...).

✚ **Repas des villageois 11 novembre 2024** : M. DAMIS présente au élus la proposition de repas. Il convient de revoir le tarif avec le prestataire qui ne correspond pas à celui évoqué lors des 1^{er} échanges.

M. DESTALMINIL ajoute avoir reçu l'ancien prestataire suite une demande d'entretien. Les adjoints lui ont fait part de la décision de la Commune. Pour rappel, le Conseil n'a pas souhaité donner suite pour cette année et cela au regard de la mauvaise expérience en 2023.

La séance est close à 20 heures 30 minutes

Le secrétaire

Le Maire